



St-Hyacinthe, le 26 janvier 2018

**À TOUS LES DIRECTEURS GÉNÉRAUX
ET/OU RESPONSABLE DU SECTEUR DES GRAINS**

Objet : Surcharge de carburant (Semaine du 5 février 2018)

Bonjour,

Veillez être avisé par la présente que les taux de transport par camion seront majorés de **30 %** à compter de **lundi 5 février 2018**.

Cet ajustement pourra et sera modifié **à la hausse** ou **à la baisse** de façon hebdomadaire selon le prix du baril de pétrole, et de l'indice du FCA « Freight Carriers Association of Canada ». Pour l'instant, il s'applique seulement aux nouveaux contrats « livrés » qui seront négociés après le **5 février 2018**, les anciens contrats restent pour l'instant inchangés.

Nous regrettons les inconvénients que ces changements peuvent entraîner et nous vous prions d'agréer, nos meilleures salutations.

Barbara Boutin

Superviseure transport et logistique
Transport and logistics supervisor
Secteur des grains/ Grain sector